

La rue de la Juiverie à Mantes-la-Jolie

Elle existait avant que l'aviation alliée ne détruise le cœur historique de Mantes, lors des bombardements du 30 mai 1944 préparant le débarquement en Normandie. Elle était le témoignage d'une petite communauté juive installée dans l'enceinte fortifiée au Moyen Âge. Elle s'appuyait sur la rue de la Chaussetterie et débouchait dans la rue Nationale, l'artère la plus importante de la ville, d'après une carte du début du XVIII^e siècle.

Dans la première moitié du XV^e siècle, est évoqué au numéro 12, la maison d'un juif prêteur sur gages, dénommé Roboam Lévy. Or, les Juifs n'officiant pas tous dans les prêts sur gage : le registre de la taille des Juifs de Paris en 1292 signale un chapelier, une farinière, un fileur de soie, un barbier, quatre médecins, etc.

Dans la rue de la Juiverie à Mantes, une grande pièce souterraine au numéro 6 fut une synagogue, prétend Henri Clérisse dans *Promenades dans Mantes*. L'abbé Joseph Rance-Bourrey, dans ses recherches sur les abbés d'Auxerre entre 1182 et 1216, la mentionne plutôt en « *école des Juifs* », transformée en chapelle en 1209, lors de l'expulsion de France des populations juives. Effectivement, le 17 avril 1182, le roi Philippe-Auguste les expulse et saisit leurs biens. Il « *fait consacrer les synagogues en églises, et en tout lieu où il y avait eu une école des Juifs, il augmenta le service divin* ». Redevenu en grâce, les Juifs retrouvent le royaume de France et la synagogue de Mantes recouvre son origine culturelle. Une charte de 1359 la distingue à nouveau comme « *école des Juifs* ».

Pour autant, il serait faux d'affirmer que ce lieu fut une synagogue. Dans les recherches archéologiques prospérant sur la confession juive, la synagogue est distincte de l'école des Juifs : la première est « *maison de prières* », la seconde centre d'enseignement talmudique. Et ces recherches différencient le rabbin du « *magister* », le maître pour l'école des Juifs. D'ailleurs, les pierres tombales hébraïques, retrouvées à Mantes, parlent bien d'un rabbin et d'un maître.

Les Juifs sont enterrés dans un cimetière propre à leur confession. Des actes en attestent entre 1308 et 1310. Le cimetière juif de Mantes va appartenir à la dotation de Marie de Brabant, épouse du roi Philippe le Hardi. Elle donne ledit cimetière, par acte signé à Poissy en mars 1310, à son écuyer Hennequin de Perwis, le terrain cotant 200 livres parisis.

Les pierres tombales sont alors dispersées. Outre celles découvertes à Mantes, l'une se situe dans l'église de Limay. Deux autres sont signalées par M. Reyboulet, instituteur à Guerville, au cours de ses recherches archéologiques dans cette commune. Elles formaient les parois du bassin pour le moulin à eau de Senneville, hameau de Guerville. La première a été traduite ainsi : « *Voici la stèle du maître R. Isaac fils de maître Abraham décédé le 6^e jour de la section YTHRO de l'an 99 du petit comput* ». La deuxième pierre, incomplète, fut déchiffrée de la sorte : « *(Voici la stèle) du généreux maître Benahem fils de l'honoré maître R. Perez qui est allé au paradis* ». Mais ces deux pierres tombales gisent désormais sous plusieurs tonnes de béton.

Les Juifs subirent donc plusieurs exactions durant le Moyen Âge. Ainsi, les émeutes de Paris débordent dans Mantes¹ : à l'avènement du roi Charles VI, « *Juifs et usuriers* » sont chassés des villes et leurs maisons pillées. Mais un édit royal somme d'en rapporter le produit des pillages, sous peine de prison au Châtelet à Paris. Mais les Juifs sont à nouveau expulsés de France le 16 juillet 1394, par ordonnance royale, leur imputant famine, misère et impôts trop lourds.

Persécutions, exil et retour en grâce dans le domaine royal, furent le lot des populations juives en France. En 1204, sur un registre contenu dans le Trésor des Chartres, treize chefs de familles juives, devant les officiers royaux de Mantes, prêtent serment « *super rotulum* », sur un rouleau de la loi de Moïse de ne pas quitter le domaine royal en déposant en caution chartes, lettres de change ou créances et se garantissant mutuellement².

¹ Frédéric Viey. *Les Juifs dans l'Ouest parisien*.

² Madeleine Arnold Tétard. *La communauté juive médiévale de Mantes*.

En avril 1879, lors de travaux de terrassement dans la rue de l'Église, à l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu, cinq pierres tombales juives ont été découvertes. Elles sont entreposées dans le musée de l'Hôtel-Dieu. En voici trois épitaphes : « *Ceci est la stèle sépulcrale de Juet fille de l'honoré Maître Hayyim, épouse du compagnon Rabbi Hayyim, décédé le mardi de la section Wayakel.* » ; « *Ceci est la stèle de Rabbi Obadia, fils de l'honoré Maître Eliah, qui est allé au Paradis, le deuxième jour de la section Wahyi l'an 9 du comput (28 décembre 1248)* » ; « *Ceci est la stèle de l'honoré Maître Yéhiel Menahem Ha-Lévy qui est allé au Paradis le quatrième jour de Shemot l'an 53 du petit comput (31 décembre 1292)* ».

Cette communauté dans Mantes a été chassée, rappelée, chassée encore, par simple décision royale. En France, cette vie d'errance ne s'achève que lorsque la Révolution française octroie aux Juifs la citoyenneté et la pleine égalité de leurs droits avec tout Français, le 28 septembre 1791.

Par décret impérial, en 1808, Napoléon 1^{er} n'instaure que treize synagogues dans tout l'empire, dont l'une à Versailles pour la Seine-et-Oise. En 1810, le recensement des Juifs³ ne signale « *aucun israélite* » à Mantes et le département dénombre 95 habitants professant « *la religion de Moïse* ». Le même recensement en 1846 signale 47 chefs de famille et leurs professions : 4 fonctionnaires, 2 employés du chemin de fer, des militaires dont 2 officiers, 7 marchands forains, 4 domestiques, 3 rentiers, des commerçants et des artisans, un dentiste, un pédicure, un opticien et un propriétaire terrien. En 1896, les Juifs de France sont répertoriés, avec noms et adresses, dans *l'Indicateur israélite*, publié par Philippe Sapin, antisémite notoire.

Depuis le décret de Napoléon 1^{er}, les juifs pratiquent leur culte à Versailles, dans la maison du rabbin, au 36 avenue de Saint-Cloud. C'est l'État qui le rémunère et fixe son indemnité annuelle à 700 francs en 1853.

Le 24 décembre 1884, la construction d'une véritable synagogue est déclarée d'utilité publique : elle est inaugurée le 22 septembre 1886, 10 rue Albert-Joly. Lors de l'Affaire Dreyfus elle est attaquée par une bande d'antisémites, blessant le rabbin et le bedeau, le 25 juin 1899. Mais outre dans le chef-lieu de Seine-et-Oise, comment se pratique le culte parmi les 519 juifs recensés en 1866 dans ce département ? Le rabbin se déplace-t-il pour un mariage ou des funérailles ? Aucune chronique n'est explicite en la matière. Il faut cependant noter qu'Élie Cyper, rabbin de Versailles de 1935 à 1939, s'engage dans la Résistance. Membre du réseau *Combat*, arrêté par la Gestapo le 8 avril 1944, il est déporté le 15 mai 1944, dans le convoi n° 73 pour le camp de Kausnas-Revel en Lituanie, d'où il ne reviendra pas.

Après la séparation des Églises et de l'État en 1905, se fonde l'Association culturelle israélite de Versailles, le 1^{er} décembre 1906. Elle a « *pour objet l'entretien de l'exercice du culte* » dans le département. Dans Mantes, à cette date, une vingtaine de juifs sont recensés dans quatre familles françaises : les Levy, les Franck, les Alexandre et les Isaac, établis depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Les juifs de France approuvent la séparation des Églises et de l'État. Pour preuve, le témoignage de Jacques Franck⁴ dans un ouvrage dédié à son père Achille, juif né à Mantes en 1892 et mort en déportation à Sobibor en 1943. L'appartement se situe juste au-dessus du commerce familial, « *au Petit Paris* », rue Porte-aux-Saints. Lors de la promulgation de la loi, fondement de la laïcité républicaine, la population de la ville est « *modérément hostile* », écrit l'auteur. Or les Franck et le jeune Achille se réclament « *d'un républicanisme intransigeant sans faille* ». Ce qui n'empêche pas la famille Franck de fêter la *Bar-Mitsva*⁵ de leur fils. L'auteur, ancien résistant, ne se souvient pas du lieu. Cependant, il détaille le menu du repas festif composé de 14 plats. Et de conclure que le volet gargantuesque de la fête l'emporta largement sur la liturgie.

³ Frédéric Viey. *Les Juifs dans l'Ouest parisien*.

⁴ Jacques Franck. *Achille de Mantes à Sobibor*.

⁵ Bar-mitsava : majorité religieuse pour un jeune juif âgé de 13 ans.